

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & **ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20210329-24DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 29 mars 2021**

L'An deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Cruzilles-lès-Mépillat sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. RÁPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		x	
	C. TURCHET		x			B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER		x		Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
	A. SANDRIN		x			L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS	x		
				J.-L. GIVORD	x				

Envoi de la convocation : 23/03/2021

Affichage de la convocation : 23/03/2021

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 31

Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY
 Mme Caroline TURCHET a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.
 Mme Michèle DANNACHER a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – Création des autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal

Vu l'article L 5211-36 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux règles des communes applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Date de télétransmission : 15/04/2021
 Date de réception préfecture : 15/04/2021

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement permettant à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice, tout en planifiant la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés et peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement (CP), limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année, non utilisés une année doivent être repris l'année suivante et la répartition de ces crédits dans le temps peut être modifiée.

Considérant la validation du projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable en bord de Saône – Voie bleue en date du 25 novembre 2019,

Considérant la validation de l'opération de rénovation du gymnase de Vonnas par le conseil communautaire en date du 25 novembre 2019,

Considérant la validation de l'opération de rénovation énergétique du gymnase de Mézériat par le conseil communautaire en date du 30 novembre 2020,

Considérant qu'il est opportun d'ouvrir en 2021 des autorisations de programme pour la réalisation de l'itinéraire cyclable en bord de Saône, la rénovation du gymnase de Vonnas et la rénovation du gymnase de Mézériat,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUVRE les autorisations de programme et crédits de paiement, selon les modalités suivantes

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
10	Rénovation du gymnase de Mézériat	2 100 000€	1 438 600€	661 400€	
11	Rénovation du gymnase de Vonnas	1 380 000€	345 700€	1 034 300€	
12	Itinéraire cyclable en bord de Saône – voie bleue	4 600 000€	239 500€	3 362 800€	997 700€

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous documents et à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et conforme à l'original
Le Président,

Christophe GREFFET



Certifié exécutoire

Affiché le : 15-04-21

Transmis en Préfecture le : 15-04-21

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

En préfecture
001-200070555-20210329-20210329-24DCC-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021